

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 14 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation  
des membres du comité national de concertation des agences régionales de santé**

NOR : SSAR2030011A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1432-126 ;  
Vu l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation des membres du comité national de concertation  
des agences régionales de santé ;  
Vu la demande de l'organisation syndicale SNFOCOS du 13 janvier 2020,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À l'article 2 de l'arrêté susvisé sont nommés au comité national de concertation des agences  
régionales de santé :

M. José ROBINOT, ARS Grand Est en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Olivier  
BADOUIN, ARS Occitanie.

M. Eric DONNADIEU, ARS Occitanie, en qualité de membre suppléant, en remplacement de  
M. José ROBINOT, ARS Grand Est.

#### Article 2

La ministre des solidarités et de la santé est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera  
publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 janvier 2020.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
PASCAL BERNARD